

## INFOS PRATIQUES

**MAIRIE:** ouverture Mardi 14h-18h Vendredi 8h30-12h30

Téléphone Fax 03.85.25.05.11

Portable 06.74.40.70.96

Mail: [mairie.ceron@wanadoo.fr](mailto:mairie.ceron@wanadoo.fr)

Site internet: <https://www.ceron-bourgogne.fr>

Location salle: Birard Jean 06.88.11.87.19

Document	Où s'adresser	Pièces à fournir
Carte nationale d'identité	Mairie de Marcigny, Paray le Monial, Charolles, Digoin, Le Donjon	Retirer le CERFA en mairie du domicile.
Passeport		Carte Nationale D'Identité
Carte d'électeur	Mairie du domicile	Pièces d'identité et justificatif de domicile.
Extrait d'acte de naissance	Mairie du domicile	Remis à l'intéressé majeur, à ces ascendants, descendants, conjoint sur présentation du livret de famille.
Extrait d'acte de mariage	Mairie du lieu de mariage	Remis à l'intéressé majeur, à ces ascendants, descendants, conjoint sur présentation du livret de famille.
Extrait d'acte de décès	Mairie du lieu de décès, mairie du domicile	Toute personne .
Déclaration de décès	Mairie du lieu de décès	Certificat de décès et livret de famille.
Dossier mariage	Mairie du lieu de mariage	Retirer un dossier. Le rapporter en mairie complété deux mois avant le date du mariage.
Déclaration de reconnaissance de paternité	Dans n'importe quelle mairie	Avant ou après la naissance. Par l'un ou les deux parents séparément ou conjointement
Duplicata du livret de famille	Mairie du domicile	
Recensement militaire	Mairie du domicile	Garçon et fille du jour de leurs seize ans et dans les trois mois . Une régularisation est possible après . Venir avec le livret de famille.